



Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Comité syndical du 20 décembre
2022

Tendances et comparaisons
EXÉCUTION DU BUDGET 2022

Fonctionnement et Investissements du SMO : hypothèses d'évolutions
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Programmation des investissements, autorisation de programme
ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Structure et perspectives
DETTE



Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Publié le 
ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE



Tendances et comparaisons

EXÉCUTION DU BUDGET 2022

Budget principal : dépenses de fonctionnement (projection 2022)

Réalisé total par EXERCICE et Catégorie

Catégorie : Charges de personnel, Charges générales, Divers, Emprunt, Prestations, Titres annulés, Transferts

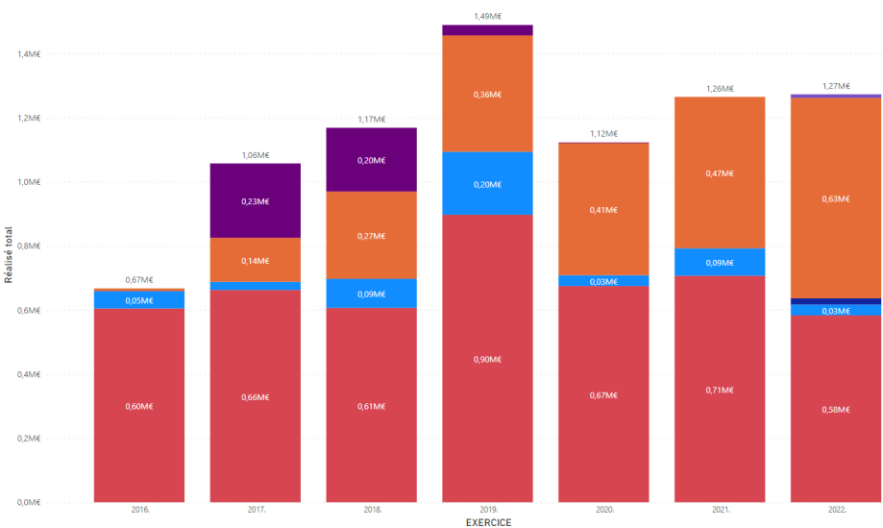


Les dépenses de personnel sont restées stables depuis 2019, la faible augmentation constatée en 2021 (+27,5k€) étant composée dans sa quasi-totalité de la réémission d'un titre 2020 annulé.

Les charges d'emprunt liées au remboursement des intérêts de la dette (475k€) évoluent comme suivant les prévisions, selon le montant du capital restant dû qui augmente en fonction des tirages réalisés.

Réalisé total par EXERCICE et Regroupement

Regroupement : 01-SMO, 2-HCA, 3-ENT, 4-FTTH, 5-MED, 7-RACCOS



Le montant des prestations et autres charges générales (242k€), dépenses par nature plus évolutives, restent cependant stables par rapport à 2021, très en deçà du niveau de 2019 (487k€).

Les dépenses de fonctionnement propres au SMO baissent à 780k€, le reste étant consacré au remboursement de la dette.

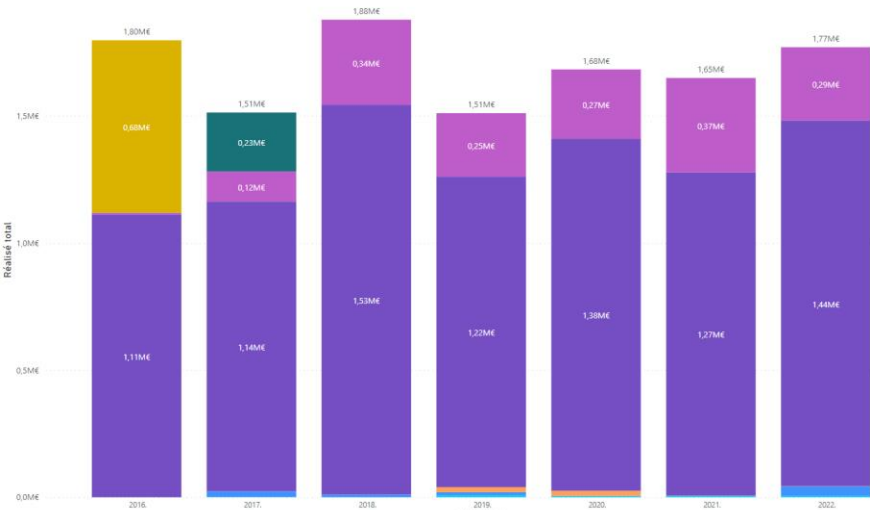
Budget principal : recettes de fonctionnement (projection 2022)

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
 Reçu en préfecture le 26/12/2022
 Publié le
 ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE



Réalisé total par EXERCICE et Catégorie

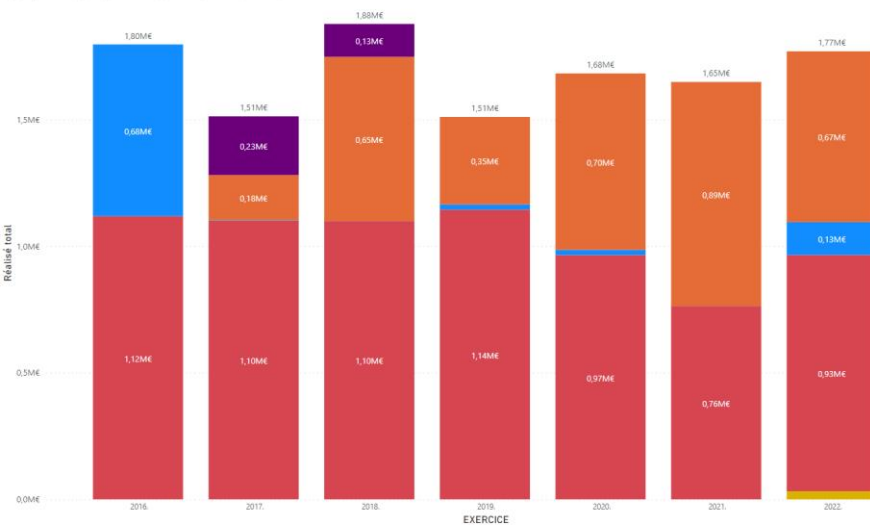
Catégorie : Charges de personnel Divers Participation Participations membres Redevances Report Transferts



Les recettes de fonctionnement 2022 proviennent à 80% des participations de la Région et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour 16% des redevances de la DSP et pour le solde du résultat antérieur.

Réalisé total par EXERCICE et Regroupement

Regroupement : (Vide) 01-SMO 2-HCA 3-ENT 4-FTTH 5-MED



La participation des membres reste stable, hors remboursement des intérêts. (la baisse observée en 2021 est la conséquence de la compensation, sur les contributions statutaires, du financement de l'ENT pour le département du Nord).

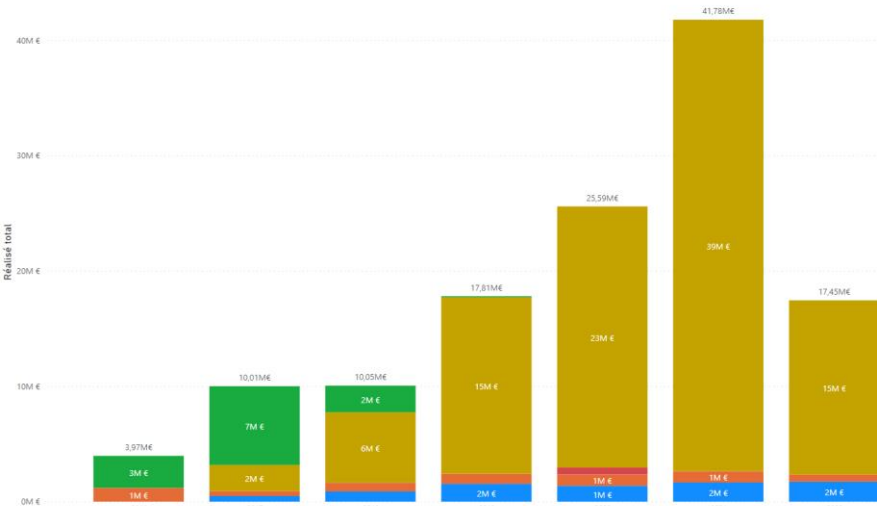
Budget principal : dépenses d'investissement (projection 2022)

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
 Reçu en préfecture le 26/12/2022
 Publié le
 ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE



Réalisé total par EXERCICE et Catégorie

Catégorie : Emprunt, Immobilisations, Participations EPCI, Participations membres, Report, Subventions Etat, Subventions versées, Travaux

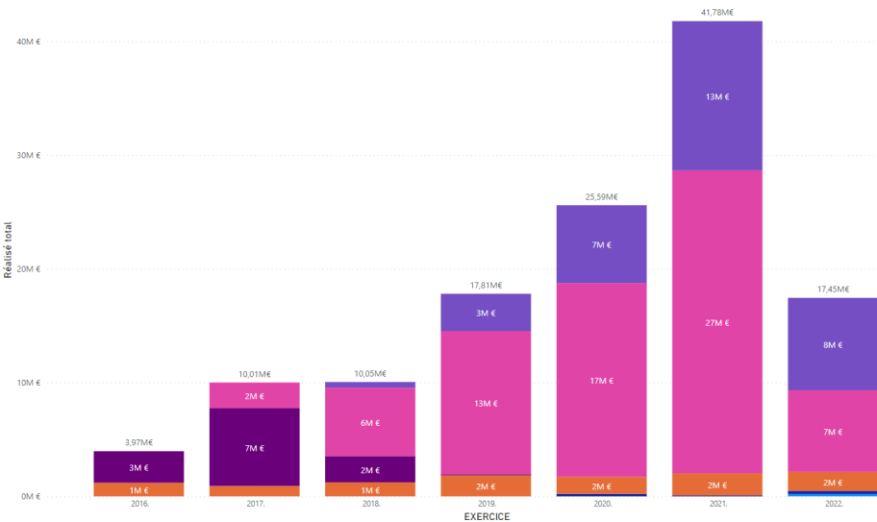


Le montant de dépenses d'investissements consacré au remboursement du capital de l'emprunt (1 725k€) évolue comme suivant les prévisions.

Le montant des immobilisations incorporelles baisse de 352k€ (à 628k€). Il est composé des études relatives au THD, des logiciels ENT et des prestations de contrôle de la DSP, qui en formaient la plus grande part avant d'être reprises en interne par le personnel du SMO au milieu de cette année.

Réalisé total par EXERCICE et Regroupement

Regroupement : (Vide), 01-SMO, 2-HCA, 3-ENT, 4-FTTH, 5-MED, 6-PIE, 7-RACCOS



Les dépenses d'investissement ne représentent plus que 15 M€ en 2022, notamment parce que le solde de subvention pour la construction (7 M€) n'a pas encore été demandé par le délégataire. Par ailleurs un travail de contrôle exhaustif des raccordements longs retarde la demande de subvention. Les subventions pour raccordements atteignent désormais 55% du montant de subventions.

Réalisation du budget principal 2022 fonctionnement (projection)

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
 Reçu en préfecture le 26/12/2022
 Publié le
 ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

EXERCICE	2022.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé hors enga	Taux d'exécution HE	Budget total	Réalisé hors enga	Taux d'exécution HE
Fonctionnement	2 184 991,05 €	1 945 949,33	89,06 %	1 955 591,05 €	1 770 176,38	90,52 %
+ 002. - Résultat d'exploitation reporté				195 828,05 €	0,00	0,00 %
+ 011. - Charges à caractère général	249 500,00 €	184 834,84	74,08 %			
+ 012. - Charges de personnel et frais assimilés	688 200,00 €	517 123,21	75,14 %			
+ 013. - Atténuations de charges				5 000,00 €	6 992,07	139,84 %
+ 023. - Virement à la section d'investissement	664 331,31 €	664 331,31	100,00 %			
+ 042. - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 779,74 €	8 779,74	100,00 %			
+ 65. - Autres charges de gestion courante	54 180,00 €	50 880,23	93,91 %			
+ 66. - Charges financières	520 000,00 €	520 000,00	100,00 %			
+ 74. - Dotations et participations				1 439 233,00 €	1 439 557,56	100,02 %
+ 75. - Autres produits de gestion courante				283 400,00 €	287 935,74	101,60 %
+ 77. - Produits exceptionnels				32 130,00 €	35 691,01	111,08 %
Total	2 184 991,05 €	1 945 949,33	89,06 %	1 955 591,05 €	1 770 176,38	90,52 %

Selon la projection le budget de la section de fonctionnement devrait être exécuté à hauteur de 90% pour les dépenses et de 90% pour les recettes.

Réalisation du budget principal 2022 investissement (projection)

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
 Reçu en préfecture le 26/12/2022
 Publié le
 ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

EXERCICE	2022.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé hors enga	Taux d'exécution HE	Budget total	Réalisé hors enga	Taux d'exécution HE
<input type="checkbox"/> Investissement	42 701 182,98 €	17 451 811,18	40,87 %	24 362 421,78 €	16 977 374,31	69,69 %
<input type="checkbox"/> 021. - Virement de la section d'exploitation				664 331,31 €	664 331,31	100,00 %
<input type="checkbox"/> 040. - Opérations d'ordre de transfert entre sections				8 779,74 €	8 779,74	100,00 %
<input type="checkbox"/> 10. - Immobilisations corporelles				371 105,73 €	371 105,73	100,00 %
<input type="checkbox"/> 13. - Subventions d'investissement				23 318 205,00 €	15 933 157,53	68,33 %
<input type="checkbox"/> 16. - Emprunts et dettes assimilées	1 935 000,00 €	1 724 985,65	89,15 %			
<input type="checkbox"/> 20. - Immobilisations incorporelles	961 000,00 €	621 263,17	64,65 %			
<input type="checkbox"/> 21. - Immobilisations corporelles	39 805 182,98 €	15 105 562,36	37,95 %			
Total	42 701 182,98 €	17 451 811,18	40,87 %	24 362 421,78 €	16 977 374,31	69,69 %

Selon la projection le budget de la section d'investissement devrait être exécuté à hauteur de 41% pour les dépenses et de 70% pour les recettes.

Comme indiqué précédemment le solde des subventions de construction du réseau n'a pas encore été demandé par le délégataire, et le contrôle des raccordements longs repousse la demande de subvention correspondante. De plus, en compensation de l'explosion des raccordements connue en 2020 et début 2021, on assiste à un fort ralentissement de la progression du taux de pénétration, puisque les prises raccordées en plus en 2020 sont autant qu'il n'y a plus à raccorder en 2022.

Budget annexe centrale d'achats

- Après l'attribution des marchés de vidéoprotection et de Pack Mairie Connectée en septembre 2022, les premières commandes ont été passées aux titulaires.
À date :
 - 40 175 € HT pour des études de vidéoprotection
 - 58 970 € HT pour le fourniture des équipements informatiques du Pack Mairie Connectée
- Pour mémoire ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, correspondant à l'activité d'achat-revente de la centrale.

Fonctionnement et Investissements du SMO : hypothèses d'évolutions

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

hypothèses d'évolution

Stabilité des hypothèses 2022 :

- Les éventuels besoins ENT seront traités sur ressources budgétaires séparées, les dépenses et ressources concernant cette compétence étant équilibrées et distinguées analytiquement (Coûts nouveau marché non connus)
- Des dépenses de fonctionnement stabilisées à 920 000 € (comme en 2022, mutualisation THD et nouveaux services dans le cadre de la gratuité d'accès à la Centrale d'achats)
- Comme en 2022, sont intégrés aux recettes de fonctionnement
 - Les frais de contrôle versés par le délégataire (100 000 €)
 - Le gain de refinancement BEI (129 400 €)
- Une part stabilisée correspondant au remboursement des intérêts de la dette

Fonctionnement : les nouvelles activités

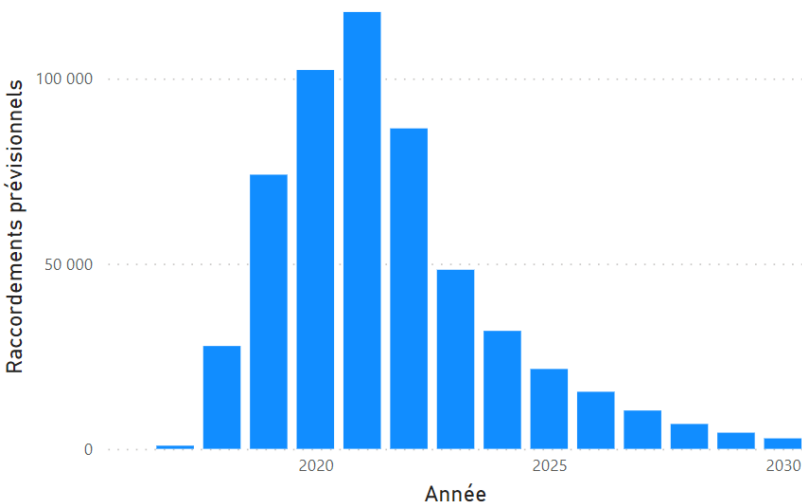


- Principes :
- Pas d'impact sur les contributions statutaires des membres
 - Financement des prestations des marchés par leurs usagers
 - Complément de financement FEDER / React-UE
 - Reste à charge => cotisations des collectivités
 - Reprise des prestations de contrôle DSP par l'équipe du SMO (à confirmer en 2023)

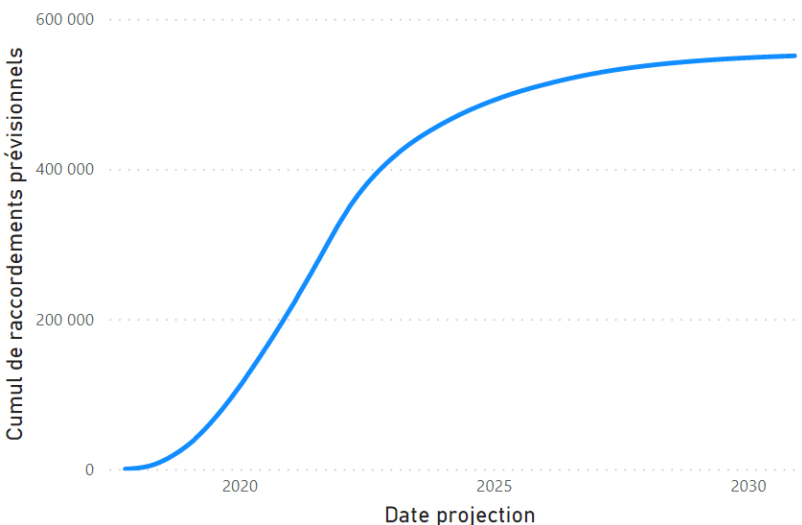
Poste	ETP	Présence
DSP THD et fonctionnement du SMO		
Directeur	1	en poste
Assistante de direction	0,5	en poste
Directeur adjoint	1	en poste
Responsable du suivi de la DSP	1	en poste
Chargé de mission aménagement du territoire/contrôle DSP	1	recruté
Responsable télécoms - projet IoT	1	en poste
Technicien réseaux	1	en poste
Déploiement de l'ENT ONE dans les écoles du Nord		
Chargée de mission ENT	0,5	en poste
Pack Mairies Connectée		
Chef de projet Mairies connectées	0,5	recruté
Administratif	0,5	en poste
Services télécoms		
Chef de projet services télécoms	1	Recruté / à recruter
Administratif	0,25	en poste
Vidéoprotection		
Chef de projet Vidéoprotection	0,5	en poste
Administratif	0,25	en poste

Investissement : hypothèses d'évolution

Raccordements prévisionnels par Année



Cumul de raccordements prévisionnels par Date projection



La période de déploiement FttH s'est terminée en 2021. Concernant les subventions, des demandes afférentes ont été reçues en 2022 et restent à recevoir du délégataire en 2023. La majeure partie des investissements concernera le financement des raccordements, standards et longs. Après l'explosion des demandes à l'occasion des confinements la courbe des taux de pénétration se normalise et permet une prévision plus fiable des volumes de raccordements à financer.

Les crédits prévus pour les opérations annexes seront reportés (ex. BA103).



Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Publié le 
ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

Investissement : les raccordements longs

Il était initialement prévu, pour les collectivités membres du SMO, de financer les raccordements longs par l'emprunt, afin de lisser la charge dans le temps, et alors même que son montant était incertain.

Après les périodes de confinement qui ont connu un fort taux de raccordement à la fibre, et par conséquent une contribution financière importante pour les collectivités, les perspectives de raccordement pour les prochaines années permettent d'envisager d'autres modalités de financement.

En effet, comme prévu dans les projections initiales, confirmées jusqu'à aujourd'hui, le financement des raccordements longs par l'emprunt nécessite de réaliser un ou des emprunts complémentaires pour un montant qui pourrait s'élever à 8,9 M€ (pour un montant total d'emprunt de 45,8 M€). Dans cette hypothèse les membres du SMO devraient assumer le remboursement de plus de 2 M€ d'intérêts.

Il devient possible, pour les membres, de financer les raccordements longs par une participation directe, selon le nombre de raccordements réalisés, à l'instar du financement des raccordements standards. Si le montant prévisionnel ou réel s'avérait supérieur aux capacités budgétaires d'un membre sur un exercice, le SMO pourrait assumer un report grâce à la trésorerie dégagée sur les raccordements sur demande.



Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le

ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

Investissement :

les raccordements longs

Une partie de l'emprunt déjà mobilisé est d'ores et déjà affectée au financement des raccordements longs. Pour simplifier le fléchage de l'emprunt sur le projet THD il conviendra de réaffecter les tirages réalisés pour le financement des raccordements standards par les Départements au financement des raccordements longs. Ainsi l'emprunt ne couvrira-t-il plus que le financement de la construction du réseau (y compris les PBO posés sur demande) et une part minoritaire du financement des raccordements longs.

Ainsi l'emprunt actuel permettra de financer environ 2 M€ de raccordements longs, le reste (entre 6 M€ et 7,6 M€ selon les hypothèses de raccordement) fera l'objet d'un financement par participation annuelle selon le réalisé.

La part de l'emprunt utilisée pour financer le pic de raccordements sera récupérée pour ré-équilibrer les participations dans l'emprunt, à priori à partir de 2023 pour le CD62 et 2024 pour le CD59.



Rappel des volumes financiers sur le projet de réseau THD

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Publié le
ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE



Poste	Montant	Commentaire
Subvention versée pour la construction	77 396 183 €	Enveloppe fixe
Subvention versée pour les PBO sur demande	9 070 700 €	Enveloppe maximale
Subvention versée pour les raccordements longs	16 937 788 €	Enveloppe maximale
Subvention versée pour les raccordements standards	40 407 692 €	Selon l'hypothèse la plus défavorable (35,2 M€ selon les projections)
Subventions versées	143 812 364 €	
Travaux de MeD, études et contrôle	18 448 294 €	
Dépenses	162 260 658 €	



Rappel des volumes financiers sur le projet de réseau THD

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Publié le
ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE



Poste	Montant	Commentaire
FCTVA	1 820 432 €	
Redevances affectées au projet	2 260 415 €	
Recettes diverses	4 080 847 €	
Subvention FSN reçue pour la construction	55 685 599 €	
Subvention FSN reçue pour les raccordements longs	4 873 000 €	
Subvention FSN reçue pour les raccordements standards	11 946 000 €	
Subventions FSN reçues	72 504 599 €	
Participation des EPCI	17 406 278 €	Participation maximale, après révision
Participation des membres aux raccordements standards	22 769 354 €	Participation maximale, après révision
Participation des membres aux raccordements longs	7 383 417 €	Participation maximale
Emprunt	38 116 163 €	
Recettes	162 260 658 €	

- Le Pack Mairie Connectée
 - Ce projet, dont l'ambition est d'aider 400 des plus petites communes du Nord et de Pas-de-Calais à accéder aux services numériques, bénéficie d'un financement React-EU à hauteur de 80% pour la plupart des dépenses.
 - Les recrutements au SMO et dans les CdGs ont décalé le démarrage.
 - Pour faire bénéficier les collectivités du React-EU, il a été proposé à la Région, l'accès des communes aux services et équipements numériques par la mise en œuvre de forfaits de services d'une durée de deux ans.
 - Du point de vue des dépenses le Syndicat devra veiller à commander, et à se faire facturer, des prestations pour cette durée de 2 ans ou gérer une éventuelle trésorerie estimée à 170 K€.

- La vidéoprotection
 - En sa qualité de grossiste la centrale d'achats du Syndicat passe les commandes relatives à la construction des infrastructures au titulaire du marché et se fait facturer, puis refacture les prestations à la collectivité maître d'ouvrage. Le budget de la centrale estimé à 4 M€ pour 2023 assure la trésorerie => optimiser les délais entre dépense et recette.
 - La maintenance et les services qui concernent l'exploitation font en revanche l'objet d'une facturation directe entre le titulaire et la collectivité.
- Les services télécoms
 - Pour ces services la centrale d'achats intervient en qualité d'intermédiaire et la facturation est directe du titulaire à la collectivité. Il n'y a pas de mouvements sur le budget de la centrale.
- Proposition de renouveler d'1 an la gratuité d'adhésion à la centrale d'achat pour avoir plus de recul

- Participation statutaire :
 - Région Hauts-de-France : 460 000 €
 - Département du Nord : 230 000 €
 - Département du Pas-de-Calais : 230 000 €
- Fonds de concours pour le remboursement du capital de l'emprunt :
 - Région Hauts-de-France : 966 960,30 €
 - Département du Nord : 483 480,15 €
 - Département du Pas-de-Calais : 483 480,15 €
- Participation au remboursement des intérêts de la dette :
 - Région Hauts-de-France : 241 840,44 €
 - Département du Nord : 120 920,22 €
 - Département du Pas-de-Calais : 120 920,22 €
- Participation au financement des raccordements standards :
 - Région Hauts-de-France : 1 140 000 € + 8 000 € (Extinction)
 - Département du Nord : 630 000 € + 8 000 € (Extinction)
 - Département du Pas-de-Calais : 510 000 €

Contributions 2023

Raccordements longs (RL)

- Participation au financement des raccordements longs :
 - Montant maximal de subvention pour raccordements longs :
 $3\,723 \times 4\,549,50 \text{ €} = 16\,937\,788,50 \text{ €}$
 - Montant maximal de subvention FSN perçue : 4 873 000 €
 - Montant maximal du reste à charge pour les collectivités : 12 064 788,50 €
 - Montant maximal du reste à charge pour les membres : 9 651 830,80 €
 - Prix unitaire maximal du raccordement long pour les membres :
 $9\,651\,830,80 \text{ €} / 3\,723 / 2 = 1\,296,25 \text{ €}$
 - Nombre de raccordements longs subventionnés à date : 705
 - Montant de l'emprunt mobilisable pour les raccordements longs : 1 997 179,57 €
(après réaffectation des emprunts pour raccordements standards)
 - Région Hauts-de-France : 998 589,78 €
 - Département du Nord : 499 294,89 €
 - Département du Pas-de-Calais : 499 294,89 €
 - Nombre de raccordements longs finançables par l'emprunt :
 - Région Hauts-de-France : 770
 - Département du Nord : 385
 - Département du Pas-de-Calais : 385

• Participation au financement des raccordements longs 2022-2023 :

Poste	Région	CD 59	CD 62
Raccordements longs effectués à date	1 724	953	771
Raccordements longs projection 2023-S1	186	109	77
Total prévisionnel au 2023-S1	1 910	1062	848
Raccordements longs financés par l'emprunt	770	385	385
Raccordements longs à financer en direct	1 140	677	435
Montant à financer en direct (PU 1 296,25 €)	1 477 725,00 €	877 561,25 €	563 868,75 €
Compensation de l'emprunt pour raccordements standards	0,00 €	774 300 ,00 €	474 400,00 €
Participation totale	1 477 725,00 €	1 651 861,25 €	1 038 268,75 €

Contributions 2023 (hypothèse : remboursement direct)

- Réaffectation emprunt :
 - Département du Nord : 774 300 €
 - Département du Pas-de-Calais : 474 400 €
- Participation au financement des raccordements longs :
 - Région Hauts-de-France : 1 477 725,00 €
 - Département du Nord : 877 561,25 €
 - Département du Pas-de-Calais : 583 868,75 €
- Attention, modification des délibérations des 3 membres à prévoir pour paiement des RL et/ou augmentation de l'emprunt potentiel (à voir 1^{er} semestre 2023)



Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

Nord
Le Département



Pas-de-Calais
Le Département

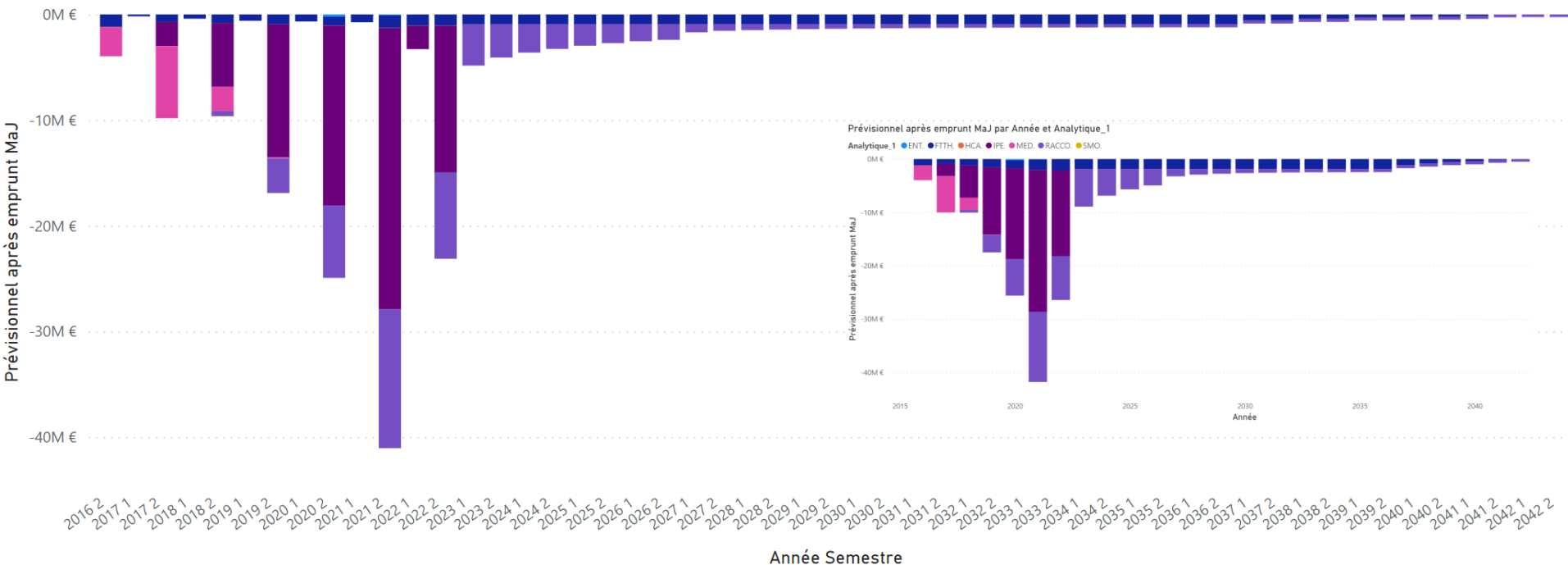
Programmation des investissements, autorisation de programme

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Investissement : prévisionnel des dépenses

Prévisionnel après emprunt MaJ par Année, Semestre et Analytique_1

Analytique_1 ● ENT. ● FTTH. ● HCA. ● IPE. ● MED. ● RACCO. ● SMO.



Concernant le projet de déploiement d'un réseau d'initiative publique FttH sur le Nord et le Pas-de-Calais, 2022 devait être la dernière année de dépenses relatives à la phase de déploiement, à l'exception du financement du déploiement des points de branchements optiques pour les raccordements sur demande. Cependant des subventions sont reportées sur 2023, à hauteur de 7 M€.

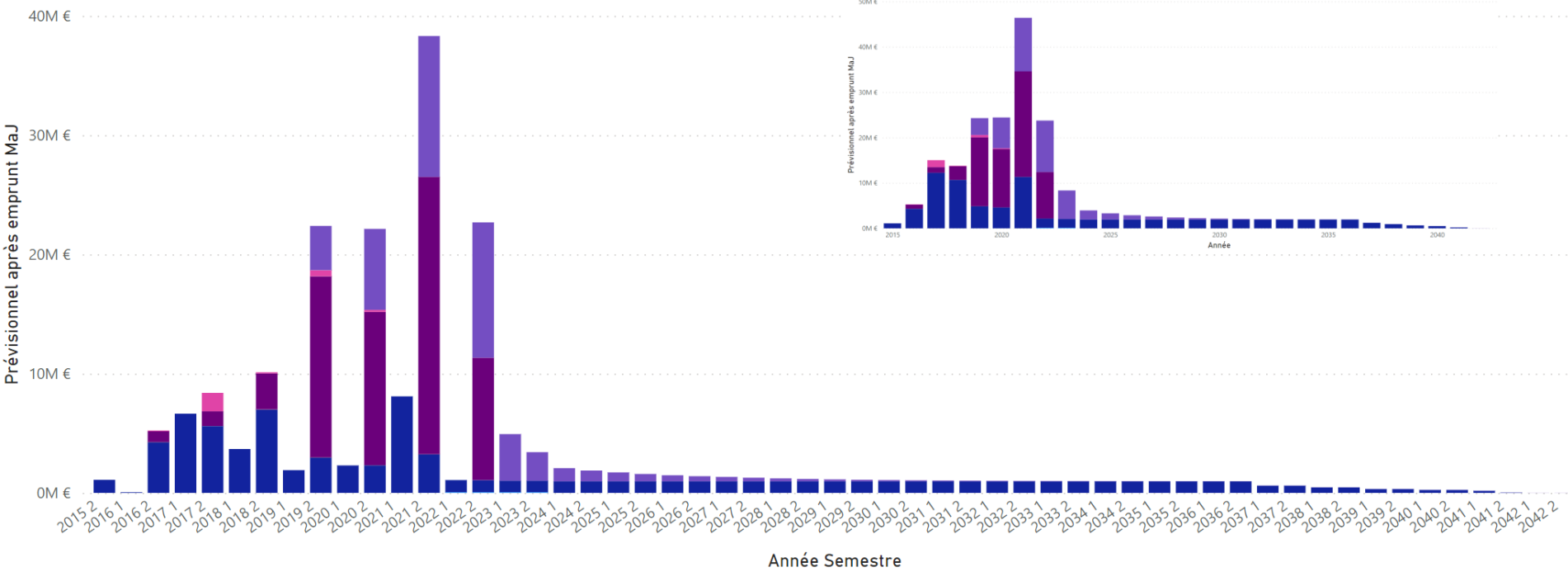
Toutes choses étant égales par ailleurs ne subsisteront par la suite que des dépenses de financement des raccordements et de remboursement de l'emprunt.

Investissement : prévisionnel des recettes



Prévisionnel après emprunt MaJ par Année, Semestre et Analytique_1

Analytique_1 ● ENT. ● FTTH. ● HCA. ● IPE. ● MED. ● RACCO.



En relation avec les dépenses, les recettes d'investissement ne se rapporteront plus qu'aux raccordements dès le second semestre 2022, à l'exception des soldes de subventions FSN, ainsi qu'aux participations au remboursement de l'emprunt.



Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Publié le
ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

Autorisation de programme FttH



N° AP	Libellé	Montant
2017-01	Conception et établissement du réseau FTTH	146 242 853,52 €

Exercice	Chapitre	Libellé	Montant des CP
2017	20	Etudes et contrôles	- €
2017	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	2 267 229,00 €
2018	20	Etudes et contrôles	411 771,97 €
2018	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	6 102 907,00 €
2019	20	Etudes et contrôles	557 289,13 €
2019	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	15 311 138,00 €
2020	20	Etudes et contrôles	644 286,84 €
2020	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	22 618 981,00 €
2021	20	Etudes et contrôles	614 295,04 €
2021	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	39 135 400,50 €
2022	20	Etudes et contrôles	115 088,64 €
2022	21	Immobilisations	13 840 605,00 €
2023	21	Immobilisations	25 242 799,98 €
2024	21	Immobilisations	6 433 516,00 €
2025	21	Immobilisations	3 329 084,59 €
2026	21	Immobilisations	1 456 527,44 €
2027	21	Immobilisations	636 060,62 €
2028	21	Immobilisations	620 518,67 €
2029	21	Immobilisations	620 518,67 €
2030	21	Immobilisations	620 518,67 €
2031	21	Immobilisations	620 518,67 €
2032	21	Immobilisations	620 518,67 €
2033	21	Immobilisations	620 518,67 €
2034	21	Immobilisations	620 518,67 €
2035	21	Immobilisations	620 518,67 €
2036	21	Immobilisations	620 518,67 €
2037	21	Immobilisations	619 711,16 €
2038	21	Immobilisations	564 557,52 €
2039	21	Immobilisations	419 667,01 €
2040	21	Immobilisations	253 511,76 €
2041	21	Immobilisations	83 757,32 €

Les Crédits de Paiement 2023 seront recalés en fonction des prévisions budgétaires pour reporter le montant des crédits non consommés en raison du décalage des demandes de subventions de la part du délégataire.



Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Publié le 
ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE



Structure et perspectives

DETTE

Modalités de l'emprunt actuel

Emprunt	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
CO9297-01			3 501 263,37 €				3 501 263,37 €
CO9297-02			2 194 065,39 €				2 194 065,39 €
CO9297-03				2 715 467,93 €			2 715 467,93 €
CO9297-04				97 600,00 €			97 600,00 €
CO9297-05					2 742 076,58 €		2 742 076,58 €
CO9297-06					97 600,00 €		97 600,00 €
CO9297-07						2 782 128,10 €	2 782 128,10 €
CO9297-08						97 600,00 €	97 600,00 €
CO9298-09	3 528 632,40 €						3 528 632,40 €
CO9298-10		2 173 614,14 €					2 173 614,14 €
CO9298-11		8 524 628,36 €					8 524 628,36 €
CO9298-12			3 026 224,92 €	-312 582,79 €			2 713 642,13 €
Emprunt raccordements CD59						774 300,00 €	774 300,00 €
Emprunt raccordements CD62						474 400,00 €	474 400,00 €
Emprunt solde prêt CA						5 699 144,92 €	5 699 144,92 €
Total	3 528 632,40 €	10 698 242,50 €	8 721 553,68 €	2 500 485,14 €	2 839 676,58 €	9 827 573,02 €	38 116 163,32 €

L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais comporte 2 tranches identiques en termes de conditions, sauf pour la période de mobilisation :

- Tranche 1 (CO9297) auprès du Crédit Agricole, mobilisable jusqu'au 31/12/2021
- Tranche 2 (CO9297) auprès du Crédit Lyonnais, mobilisable jusqu'au 31/12/2018

Chaque tranche est d'un montant maximal de 21 175 646,29 € et minimal de 16 940 517,03 €.

8 tirages ont été préfixés pour la tranche 1 pour un montant de 14 224 801,37 €, 3 tirages pour la tranche 2 pour un montant de 14 226 874,90 €.

À échéance de la tranche 2 les besoins du Syndicat l'ont amené à ne mobiliser que le minimum contractuel.

A échéance de la tranche 1 les besoins du Syndicat l'amènent à mobiliser le montant maximum de cette tranche.

La convention de financement prévoyait :

- 11 tirages prédéterminés, à taux fixes et échéanciers contractualisés,
- La possibilité de réaliser des tirages complémentaires pendant les périodes de mobilisation de chaque tranche, à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois,
- La possibilité de réaliser la fixation des taux pour ces tirages complémentaires à n'importe quel moment de la période d'amortissement.

À ce jour la dette du Syndicat comporte :

- Les 11 tirages à taux fixes prévus dans la convention de financement,
- Un tirage complémentaire sur la tranche 2, pour respecter l'engagement minimal à échéance de la période de mobilisation, réalisé à taux variable indexé le 31/12/2018 et dont le taux a été fixé au 01/01/2020,
- Un tirage complémentaire sur la tranche 1, pour mobiliser le solde de cette tranche, réalisé le 30/06/2021, à taux variable indexé,
- Deux tirages complémentaires sur la tranche 1, pour compléter le financement des raccordements des Départements au titre de l'exercice 2021, réalisés le 31/12/2021, à taux variable indexé.

Le Syndicat et les correspondants experts chez ses membres, surveille l'évolution de l'index sur lequel sont adossés les taux des emprunts à taux variables, ainsi que les taux fixes rencontrés sur les marchés financiers, afin de déterminer le meilleur moment pour en fixer les taux.



Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Publié le 
ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

Structure de la dette : hypothèses d'évolution

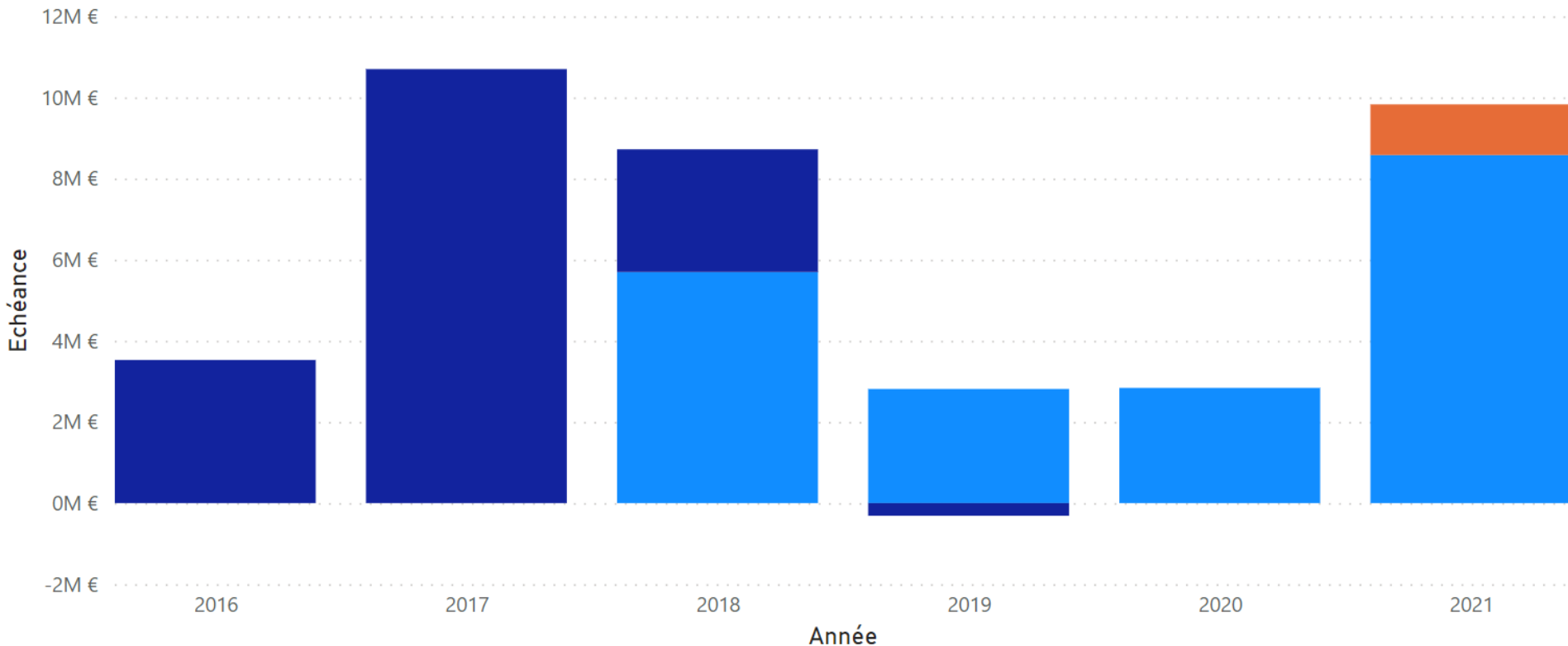
Pour faire face au décalage entre ses dépenses d'investissement (subventions au délégataire) qui sont mensuelles ou trimestrielles, et ses recettes d'investissement (Participations publiques de l'Etat, des membres et des EPCI) qui sont semestrielles, le Syndicat peut être amené à mobiliser une ligne de trésorerie de court terme, mais d'un montant important (jusqu'à 10 000 K€ selon certaines modélisations).

Selon l'hypothèse retenue pour l'avenir du financement des raccordements longs (maintien dans la dette ou financement par participation directe semestrielle selon les volumes réalisés) il pourra être nécessaire de mobiliser un emprunt complémentaire d'environ 6 000 à 9 000 K€ selon les hypothèses.

La dette du Syndicat a un profil classique et sain.

Tirages dette bancaire

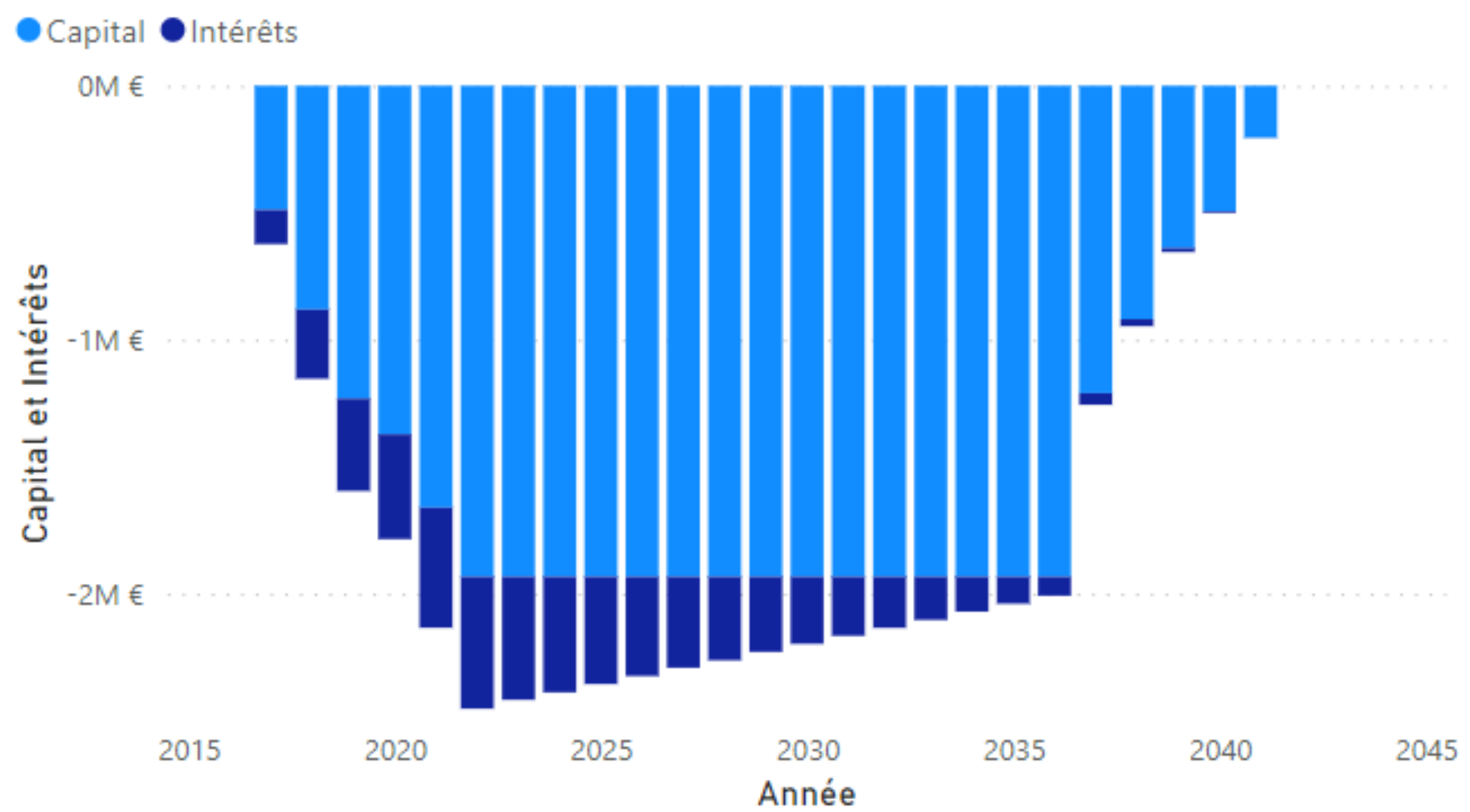
Type de dette ● Dette tranche 1 ● Dette tranche 2 ● Tirage complémentaire



Les derniers tirages sur l'emprunt actuel ont été réalisés en 2021, dont les tirages spécifiques au financement des raccordements par les Départements et le tirage du solde de la tranche 1.

Envoyé en préfecture le 26/12/2022
 Reçu en préfecture le 26/12/2022
 Publié le
 ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

Capital et Intérêts par Année



Envoyé en préfecture le 26/12/2022
Reçu en préfecture le 26/12/2022
Publié le
ID : 059-200039386-20221220-2022_32-DE

Capital restant dû par Année

